

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

numéro
CM_240611_19

L'an deux mille-vingt quatre, le onze juin,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	28
vote	
pour	22
contre	0
abstention	6

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Izia GOURMELON, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Ahmed KASSOUH à Nathalie ROCOPLAN, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadhila BENAMMAR KOLY à Claude FERAL, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Marie Pierre CAUMES, Magali STADLER à Damien ROUQUETTE.

Absente :

Françoise CAUVY.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

OBJET : Affectation des résultats pour l'année 2023 du budget annexe Les Gardies

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

VU la commission finances du 7 juin 2024,

VU la délibération n°CM_240611_17 du Conseil municipal de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe Les Gardies, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres de l'exercice 2023	0	0	0
	résultats antérieurs reportés	23 189,66		- 23 189,66
	résultat de fonctionnement			- 23 189,66

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section d'investissement	résultats propres de l'exercice 2023	0	0	0
	résultats antérieurs reportés	73 230,82	0	- 73 230,82
	résultat d'investissement			- 73 230,82

restes à réaliser au 31 décembre 2023	0	0	0
--	---	---	---

<i>besoin de financement en investissement</i>			73 230,82
--	--	--	-----------

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

résultat global avec RAR		- 96 420,48
--------------------------	--	-------------

CONSIDÉRANT le besoin de reporter le déficit de fonctionnement de vingt-trois-mille-cent-quatre-vingt-neuf euros soixante-six centimes (23 189,66 €) en D002 et de reporter le déficit d'investissement de soixante-treize-mille-deux-cent-trente euros quatre-vingt-deux centimes (73 230,82 €) en D001,

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe en report de fonctionnement en D002 de vingt-trois-mille-cent-quatre-vingt-neuf euros soixante-six centimes (23 189,66 €) et en report d'investissement D001 de soixante-treize-mille-deux-cent-trente euros quatre-vingt-deux centimes (73 230,82 €),
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111550-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication : 17/06/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le onze juin deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE